



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

UN DERNIER DROIT POUR UN NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AVANT-GARDISTE!

Château-Richer, le 16 mai 2013 – Les élus de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont tenu promesse et ont mené à terme l'ultime étape du Plan de développement durable des collectivités en adoptant, hier soir, le projet de schéma d'aménagement dont la vision avant-gardiste contribuera au développement durable du territoire.

« En se dotant d'un projet de schéma d'aménagement axé sur le développement durable, les élus de la MRC de La Côte-de-Beaupré vont bien au-delà des exigences gouvernementales et de celles du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la région métropolitaine de Québec. Les élus se dotent ainsi d'un outil performant et adapté aux enjeux actuels qui reflète notre volonté d'agir de façon durable et responsable sur nos milieux de vie », a déclaré M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

DES MESURES AVANT-GARDISTES

Les mesures mises de l'avant dans ce projet de schéma d'aménagement témoignent de la vision novatrice des élus qui y ont participé. En voici quelques-unes :

- > Gestion responsable de l'urbanisation
- > Protection et mise en valeur de sites patrimoniaux et des parcours anciens
- > Corridors verts (bande de protection des milieux naturels dans les municipalités)
- > Mise en valeur des paysages culturels
- > Protection des terres agricoles et développement de l'agriculture
- > Milieux de vie conviviaux et durables
- > Gestion proactive de l'environnement (eau de pluie, couvert végétal et forestier, bâtiment et construction durables, etc.)
- > Revitalisation du corridor des principales artères routières (route 138 et route 360)
- > Mise en valeur du fleuve et de ses berges.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

« La Côte-de-Beaupré est l'une des plus anciennes régions rurales du Québec et du Canada. Elle regorge de paysages à couper le souffle et d'un riche patrimoine bâti qui doivent être mis en valeur pour que nos populations, mais aussi pour que les générations futures puissent en bénéficier », a précisé M. Lefrançois en référence au document présenté à la population.

D'ailleurs, la MRC a récemment mis à la disposition des citoyens, des entrepreneurs et des commerçants une série de 14 fiches techniques qui présentent les divers éléments du paysage culturel de la Côte-de-Beaupré, des grandes caractéristiques paysagères jusqu'aux composantes architecturales prédominantes. Toutes les municipalités adopteront sous peu une réglementation plus stricte en regard de la protection du patrimoine bâti et des paysages.

Aussi, le projet de schéma déposé hier, lors de la séance du conseil des maires de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sera présenté à la population le 12 juin prochain, lors de la consultation publique qui se tiendra au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer, à 19 h 00.

UN PROCESSUS À SUIVRE

Au cours des prochains mois, les municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devront transmettre leurs commentaires à l'égard du projet de schéma d'aménagement.

La MRC de La Côte-de-Beaupré analysera ensuite ces recommandations et celles des citoyens avant de proposer une version définitive dont l'adoption est prévue à l'automne 2013.

UN PROJET RASSEMBLEUR

Rappelons que l'élaboration des deux documents clés du Plan de développement durable des collectivités, soit le Schéma d'aménagement et la Planification stratégique, ont fait l'objet d'un processus rigoureux, encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La MRC, la population et une centaine de partenaires locaux se sont engagés au cours des derniers mois dans une réflexion, qui a permis de dégager une vision rassembleuse à long terme et des orientations prioritaires. Ces dernières constituent les lignes directrices de ces deux documents guidant désormais le développement du territoire et des collectivités de la Côte-de-Beaupré.

Rassembleur, le projet vise autant le caractère agricole, social, culturel, territorial, que les ressources économiques et la gouvernance, toujours dans une optique de protection de l'environnement.

-30-

SOURCE :

MRC de La Côte-de-Beaupré | www.mrccotedebeaupre.com

POUR INFORMATION ET ENTREVUES :

Anne-Marie-A. Savoie | annemarie@fernandezcom.ca |
T 418 704-1559, poste 228 | C 418 934-7448